

Programme de travaux 1998 - Eclairage public - Adoption du programme - Demande de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Chaque année, le Conseil Municipal vote au budget primitif, en investissement, un crédit qui est affecté aux travaux de rénovation et d'extension des installations d'éclairage public. Pour l'exercice 1998, les crédits inscrits aux chapitres 90.628.2315.89039 et 90.628.2315.89040 Service 30900 sont de 2 550 000 F, auxquels il convient d'ajouter 250 000 F à voter en dépenses et en recettes et représentant la part d'EDF dans les travaux de dissociation du réseau (charte de partenariat). La Commission Voirie-Circulation propose de répartir le crédit de 2 800 000 F comme suit :

- Travaux de dissociation du réseau	1 000 000 F
- Travaux en liaison avec EDF	100 000 F
- Grosses réparations	300 000 F
- Remplacements suite à accidents de circulation	200 000 F
- Travaux en régie communale	400 000 F
- Extension - Rénovation - Vandalisme	800 000 F

Les travaux de dissociation sont exécutés en partenariat avec EDF. Ils consistent à séparer le réseau d'éclairage public de celui de distribution publique d'électricité, sur les quartiers périphériques de la Ville. Le programme correspondant est établi en fonction des priorités des deux administrations.

Les travaux en liaison avec EDF concernent des raccordements de mobiliers, notamment des armoires de commande et de distribution.

Le crédit «grosses réparations» est réservé à l'entretien du réseau (câbles accidentés ou en défaut...) tandis que celui affecté «aux accidents de circulation» est utilisé pour le remplacement du matériel endommagé par les chocs des véhicules.

Concernant les autres travaux, le programme proposé est le suivant :

Extension :

- Rue Renan

Rénovation :

- Rue de Vesoul (Génie Civil)
- Avenue du Parc
- Avenue de Bourgogne
- Rue de Dijon
- Rue de Champagne
- Avenue de l'Île de France

Vandalisme :

- Rue Goya
- Abords Lycée Victor Hugo
- Rue Dürer
- Rue de Savoie
- Rue du Languedoc
- Avenue de l'Île de France.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le présent programme de travaux,
- solliciter la participation financière d'EDF à hauteur de 250 000 F et l'inscrire en dépenses au BS de l'exercice courant au chapitre 90.628.2315.89039 - Service 30900 et en recettes au chapitre 90.628.1326.89039 Service 30900,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés après consultation ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires et ceci dans la limite des crédits inscrits au Budget 1998.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 16 avril 1998.